

PIECE JOINTE I

AVIS DE MANŒUVRE

(A transmettre pour action, au bureau activité de l'EMZD et au service local du contentieux de rattachement et pour information au DMD)

1. NOM ET NATURE DE L'EXERCICE

Nom : **WARM-UP 13^e BCA**

Nature : exercice tactique en terrain libre de niveau 4.

Comment : exercice avec engins blindés et présence d'hélicoptères, d'une durée de 72h à 96h, pour un effectif d'environ 250 pax.

2. CALENDRIER DE L'EXERCICE

Début de l'exercice : lundi 23 mars 2026.

Fin de l'exercice : vendredi 27 mars 2026.

3. FORMATIONS PARTICIPANT À L'EXERCICE

13^e BCA :

- 3^e Cie en quaternaire ;
- 1 section (SRGE) et des éléments de la compagnie d'appui;
- 1 état-major tactique ;
- des éléments soutien (ravitaillement, mécanicien, sanitaire).

Extérieurs :

- HRA et HM du 1^e Régiment d'hélicoptères de combat (RHC).

4. LIEU DE L'EXERCICE

L'exercice se déroulera dans l'Avant-Pays savoyard (73) ainsi que dans la partie Est de la communauté de communes Les Vals du Dauphiné (38).

5. CONTACTS

Fonction	Nom	Téléphone
Cellule PSR et OFF marque	CBA COLLET Gautier	869 731 23 03
Chef bureau opérations et instruction	LCL BALESTRIERI Guillaume	869 731 23 57

6. MOYENS ENGAGÉS

- Effectif : 250 personnels.
- Véhicules (type et nombre) :
 - o 7 GBC180 ;
 - o 11 VLTT ;
 - o 5 GRIFFON ;
 - o 8 VAB ;
 - o 5 PVP.
- Hélicoptères :
 - o 2 HM ;
 - o 1 à 2 HRA.
- Drones : petits drones de type PARROT ANAFI ou FPV.

7. ITINERAIRES UTILISÉS / COMMUNES CONCERNEES

Mise en place BARBY (73) / COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS DU DAUPHINÉ (38) par réseau routier.

Désengagement YENNE (73) / BARBY (73) par réseau routier.

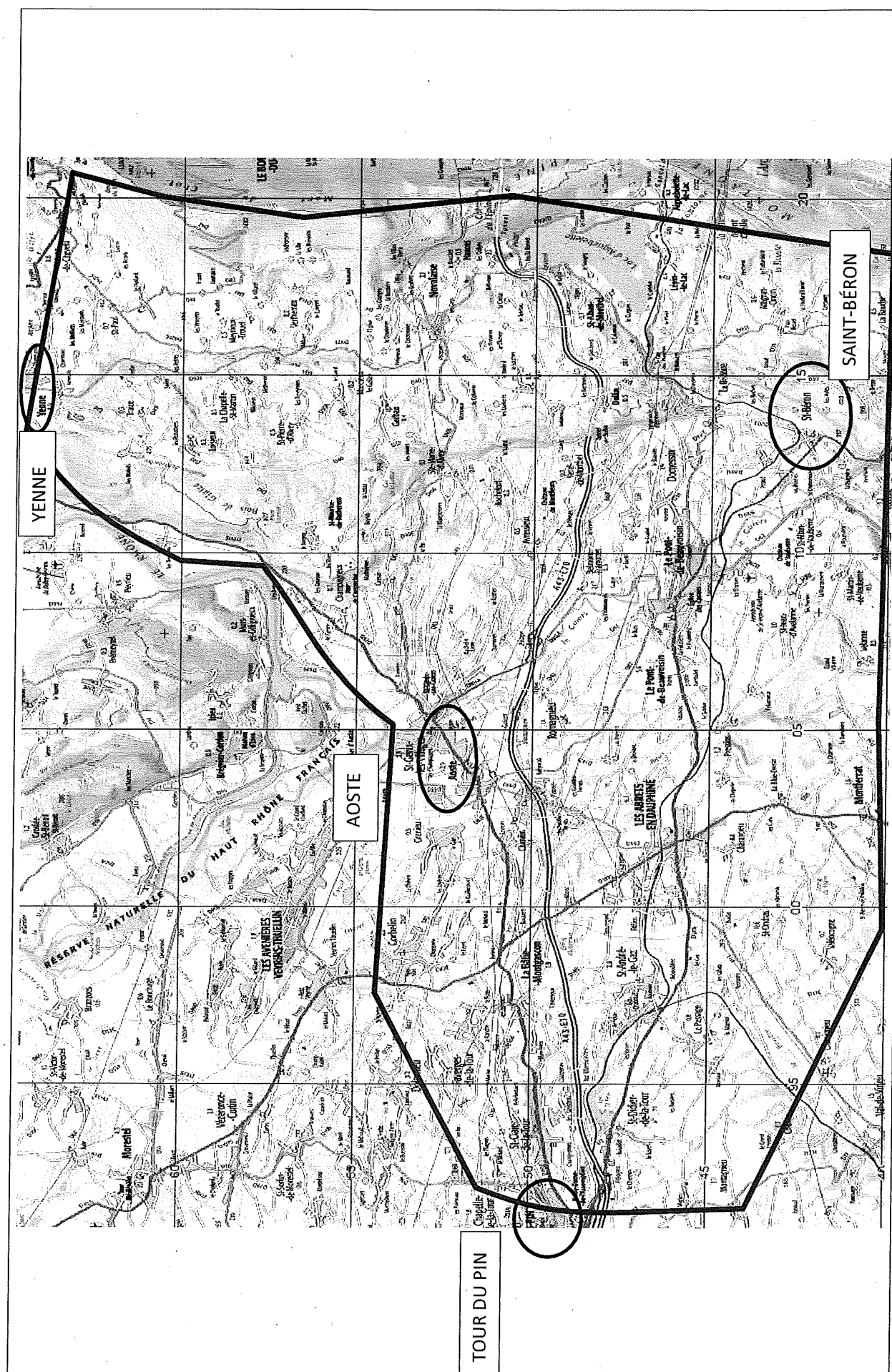
Pendant l'exercice, les véhicules utiliseront les axes routiers nationaux et communaux en conformité avec la réglementation.

Des tirs de munitions à blanc seront effectués sur des zones identifiées en amont, en accord avec les communes. Les zones seront systématiquement nettoyées.

8. ZONES DE MANOEUVRE

Quadrilatère (coordonnées UTM –WGS 84):

- YENNE (73) : 31 T GL 14– 64 ;
- TOUR DU PIN (38) : 31 T FL 90 – 48 ;
- SAINT-BÉRON (73) : 31 T GL 13 - 42.



9. BIVOUACS ET GITES D'ÉTAPES

Des bivouacs pourraient s'effectuer dans des zones prédéfinies avec les communes en amont, une fois le thème tactique validé (gymnase, terrain communaux, salle des fêtes, etc.).

10. AUTORISATION DE FRANCHISSEMENT ÉVENTUELLE

Aucun franchissement de coupure humide n'est prévu par des moyens du génie.

Le franchissement de la rivière du GUIERS fera l'objet d'un thème tactique mais les engins emprunteront les infrastructures civiles, en respect du code de la route.

11. RENSEIGNEMENTS DIVERS SUR LES CONTACTS DÉJÀ PRIS OU À VENIR

Prises de liaison à venir avec :

- Communauté de communes des Vals du Dauphiné (38) ;
- Yenne (73) ;
- Novalaise (73) ;
- Pont de Beauvoisin (38-73) ;
- Groupement de gendarmerie local (73) ;
- Groupement de gendarmerie locale (38) ;
- Le 1^e RHC s'assurera des autorisations de vol auprès de l'aéroport de Chambéry et de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry.

Des reconnaissances terrains et prises de liaisons seront effectuées en semaine 10-11.

Remarques :

- les noms des communes sont toujours précédés du numéro de département ;
- les coordonnées UTM doivent systématiquement être employées ;
- un extrait de carte de la zone concernée, renseigné avec précision, sera joint à l'avis de manœuvre..